Les dessous de l'affaire Dreyfus

Pourquoi le commandant Esterhazy a été soupçonné de trahison

Paris, 28 juin. — Le *Petit Marseillais* qui nous arrive aujourd'hui nous apporte des renseignements auxquels il donne lui-même le titre : *La vérité sur l'affaire Zola-Dreyfus-Esterhazy.*

Ces renseignements lui ont été fournis, dit-il, par une personne qui touche de très près à l'état-major. Les voici :

» Le commandant Esterhazy avait appartenu au service des renseignements, service chargé de recueillir, au profit de la France, des informations sur les armées étrangères. Un jour, l'idée lui vint de mettre à profit ses aptitudes, ses connaissances, ses relations pour obtenir davantage.

» Il résolut, pour mieux saisir les secrets de nos voisins, de feindre la trahison et de se mettre au service de nos adversaires. Mais pour qu'on ne se trompât pas sur ses intentions, il s'en ouvrit au général Mercier, qui l'approuva, et, sur sa demande, lui délivra une attestation certifiant qu'il se faisait espion au service de ... (mettons l'Allemagne) pour mieux servir les intérêts français.

» Immédiatement, le commandant prépara ses voies, devint l'officier viveur, endetté, compromis que l'on sait, renoua des relations avec une dame soupçonnée d'être en rapport avec une ambassade étrangère à laquelle il emprunta de l'argent cherchant à exciter sa pitié, se plaignant à elle de l'armée, de ses chefs, lui adressant les fameuses lettres dites *uhlan*, etc.

» Il joua parfaitement son rôle si bien que cette dame le mit en relations avec l'ambassade... (mettons toujours allemande); il devint bientôt un familier de l'ambassade à laquelle il fournissait, d'accord avec ses chefs, certains documents.

» Un jour, dans une des fréquentes visites qu'il faisait à cette ambassade, il découvrit une pièce, un document émanant du ministère de la guerre français qui n'était pas passé par son intermédiaire. Tout ému, il enleva la pièce, la copia rapidement, la remit à sa place, et courut au ministère porter la copie : c'était le fameux bordereau Dreyfus, car on ne tarda pas à découvrir que c'était ce dernier qui l'avait soustrait.

»On comprend tout maintenant. Ce fameux bordereau est toujours resté en original dans les mains de l'attaché militaire étranger, et *celui qui a été présenté au conseil* de guerre n'est qu'une copie.

» Cette copie, écrite de la main d'Esterhazy, on comprend que, malgré les lettres du *uhlan* Esterhazy fasse encore partie de l'armée, on comprend qu'au procès Zola après l'interrogatoire terrible que lui fit subir Me Labori, et auquel il eut la force d'âme de ne pas répondre un mot, plusieurs généraux l'aient embrassé, car il n'avait qu'un mot à dire pour se disculper.

» Mais il eût compromis l'état-major.

» On comprend cette phrase qui a été dite au procès que, si certaines pièces étaient publiées, nous pourrions avoir la guerre. Ces pièces seraient relatives à des affaires trouvées chez un ambassadeur.

» On s'explique les prétendues révélations du comte Cazella et certaines autres dont on menace notre état-major et on comprend la tranquillité de ce dernier devant toutes ces menaces.

» On s'explique les erreurs du colonel Picquart, car celui-ci n'étant pas dans le secret qui existait entre le général Mercier et Esterhazy a cru à la trahison de ce dernier.

» Encore un mot : la fameuse pièce qu'Esterhazy avait emportée en Angleterre, d'où dépendait son salut, qui lui fut rapportée par une dame voilée, et qu'il fit parvenir au ministère, était tout simplement l'attestation du général Mercier ».

LES FRÈRES HOMOGÈNES

M. Brisson, *à M. Cavaignac, en s'efforçant de prendre un air aimable et bien parisien.* — Alors, mon cher collègue, il est convenu que vous voulez bien faire partie de mon petit ministère ?

M. Cavaignac, *très froid.* — Vous dites !

M. Brisson, *souriant.* — Je dis : « mon petit ministère ».

M. Cavaignac, *encore plus froid.* — Mon ?...

M. Brisson, *cessant de sourire et prenant subitement un air aussi froid que celui de M. Cavaignac, ce qui lui est d'ailleurs facile.* — Je voulais dire *notre.*

M. Cavaignac, *sans montrer la moindre satisfaction.* — Ah !

M. Brisson, *de froid devenant glacial.* — Quel est le ministère, monsieur, qu'il vous serait le plus agréable d'occuper ?

M. Cavaignac, *deux fois plus glacial que M. Brisson.* — Celui que vous voudrez, monsieur le président.

M. Brisson, *sans qu'un muscle de sa physionomie tressaille.* — Je n'ai pas la prétention de vous présider.

M. Cavaignac, *dont le visage ne montre aucun orgueil.* — Ah !

M. Brisson. — Choisissez donc.

M. Cavaignac. — La guerre.

M. Brisson. — Entendu *(Glacé).* C'est tout ce que vous désirez ?

M. Cavaignac, *impassible.* — Pour le moment.

M. Brisson, *s'inclinant avec une raideur sinistre.* — Monsieur...

M. Cavaignac, *s'inclinant avec une raideur encore plus sinistre.* — Monsieur... *Ils se séparent. Le cabinet Brisson est constitué.*

Alfred Capus.

LA GUERRE

Les Américains devant Santiago. — La défense de la place

New-York, 28 juin. — L'avant-garde américaine est campée sur les bords du rio Guama ; elle occupe Santiago à cinq milles dans la direction de l'ouest. Deux compagnies américaines ont occupé, samedi soir, les positions couvrant le passage du fleuve à deux kilomètres plus loin que Sabanilla, où se trouvent campés trois régiments de la division du général Lawton. Autour de cette division campent aussi environ huit cents insurgés, commandés par Gonzales. Quatre batteries et quatre canons Gatling ont été mis en position au sommet de la colline qui domine le bassin au fond duquel se trouve Santiago.

Bien que les lignes américaines soient à moins de 2,800 mètres des tranchées espagnoles, il n'a pas été tiré un seul coup de feu dans la nuit de samedi à dimanche. Les sommets de toutes les collines au nord-est de Santiago sont défendues par des blockhaus, et toutes les positions stratégiques sont protégées par des tranchées munies de canons modernes.

Les espions rapportent qu'il y a, en outre, quatre lignes de tranchées-abri devant lesquelles la zone exposée au feu de l'artillerie américaine est couverte par plusieurs milles d'un réseau de fils de fer barbelés.

Tous les officiers américains constatent la difficulté de s'emparer d'une ville si bien fortifiée. La plupart considèrent qu'il faut attendre l'arrivée des renforts d'artillerie de siège pour tenter une attaque.

On rapporte que les troupes qui ont pris part à l'affaire de l'embuscade ont enfoncé de très nombreuses souffrances. Les soldats, au moment de l'attaque, étaient presque épuisés. Ils étaient affolés par la chaleur et manquaient d'eau. Ils avaient la gorge serrée et la langue enflée. Les mulets, pris de terreur, s'étaient enfuis avec les bagages des officiers, dont quelques-uns renfermaient des habits de soirée en vue des fêtes qui suivront l'occupation de Santiago.

Pas moyen de sortir

Londres, 28 juin. — L'amiral Cervera a essayé de quitter la baie de Santiago et de gagner la haute mer dans la nuit de dimanche ; mais, ayant été découvert par les vaisseaux ennemis, il a été obligé de rentrer dans la rade.

EN ESPAGNE

La défense des côtes

Madrid, 28 juin. — Vingt-six mille hommes sont appelés sous les drapeaux et seront répartis dans les principaux ports de la Méditerranée. Cette mesure a été prise à la suite de la nouvelle que les Etats-Unis envoient une escadre sur les côtes d'Espagne.

Le câble de Santiago n'est pas coupé, car le gouvernement a reçu hier une dépêche du maréchal Blanco annonçant l'établissement du budget cubain.

Dans les milieux officieux, on assure que le passage de l'escadre de l'amiral Camara à Suez ne présente aucune difficulté. On ajoute que les transports qui accompagnent l'escadre ont tout le charbon nécessaire à l'expédition. On pense que l'escadre commencera aujourd'hui à franchir le canal.

Le gouvernement ne croit pas que les Américains donnent suite à leur projet d'expédition contre la péninsule, car ils rencontreraient plus de difficultés et de déboires qu'ils ne remporteraient de succès. Cependant, les mesures ont été prises dans tous les ports, les navires de guerre sont prêts.

L'Espagne a acheté deux croiseurs à la Chine. Ces navires ont quitté les côtes de l'Angleterre pour une destination inconnue.

La question du refus d'accorder du charbon à l'escadre Camara est très discutée. Dans les ambassades, on fait remarquer que la déclaration de neutralité de l'Angleterre n'est pas applicable à l'Egypte, qui est territoire ottoman.

Le ravitaillement de l'escadre Camara

Une dépêche de Rome au *Standard* annonce que le gouvernement italien a officieusement fait savoir au gouvernement espagnol que, sous aucun prétexte, on ne permettra aux vaisseaux de l'amiral Camara de faire du charbon dans les ports italiens de la mer Rouge.

Un télégraphie de New-York au *Morning Post* qu'on dit que l'escadre de l'amiral Camara fera du charbon dans la mer Rouge et dans l'océan Indien, où se trouvent des charbonniers qui l'attendent.

New-York, 28 juin. — Suivant des nouvelles du Caire, le gouvernement égyptien a prescrit aux autorités de Port-Saïd d'empêcher l'embarquement des chauffeurs embauchés dans le port par l'amiral Camara. En même temps, le gouvernement a avisé que l'autorisation d'embarquer ces chauffeurs serait une infraction à la loi de neutralité.

La question du charbon n'est pas encore réglée.

Le torpilleur espagnol *Audaz* a besoin de réparations à sa machine.

L'amiral Camara a rendu visite au gouverneur de Port-Saïd et a exprimé l'intention de rester trois jours dans le port.

Une proclamation de M. Mac Kinley

New-York, 28 juin. — Le président Mac-Kinley a lancé une proclamation étendant le blocus de Cuba à la côte méridionale de l'île depuis le Cap Frances jusqu'au Cap Cruz ainsi qu'à San Juan de Porto-Rico. Le *Yal* a débarqué ses troupes.

La situation à Manille

Madrid, 28 juin. — Le gouvernement a reçu du général Augusti la dépêche suivante :

« Manille, le 28 juin. — La situation est toujours grave; je me maintiens dans la ligne des blockaus, mais le nombre de l'ennemi augmente à mesure qu'il occupe les provinces qui se rendent.

» Les pluies torrentielles qui inondent les tranchées, rendent la défense difficile ; le nombre des malades augmente parmi les troupes, ce qui contribue à rendre la situation très pénible et à provoquer un accroissement de désertions parmi les indigènes.

» On croit que les insurgés comptent 30,000 hommes pourvus de fusils et 100,000 d'armes blanches. Le chef rebelle Aguinaldo m'a sommé de capituler, mais j'ai méprisé ses propositions, car je suis résolu à soutenir la suzeraineté en l'honneur du drapeau espagnol jusqu'à la dernière extrémité.

» J'ai plus de mille malades et deux cents blessés. L'enceinte fortifiée est envahie par les habitants des quartiers ruraux qui abandonnent leurs demeures en présence des actes de barbarie des rebelles. Les habitants constituent un embarras qui aggravera la situation en cas de bombardement. »

Madrid, 28 juin. — On mande de Manille le 22 juin :

« L'interruption des communications avec l'intérieur est complète. 25,000 rebelles investissent la ville. On attend avec anxiété l'arrivée de l'escadre espagnole.

» Le général Penna qui avait 1,100 hommes, a dû se rendre, ses forces, composées en grande partie d'indigènes, l'ayant sans doute abandonné.

» Quant aux divers détachements qui opéraient dans l'île de Luzon, on suppose que, faute de provisions, ils ont été faits prisonniers.

» De nombreux Espagnols se sont réfugiés à Cavite ; parmi eux, se trouvent les gouverneurs de Batangas, de Laguna et de Bulacan. De petits navires conduits par les rebelles traversent la baie, conduisant les prisonniers espagnols à Cavite ».

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Berlin, 28 juin. — D'après les statistiques des élections au Reichstag et des ballottages, dont on connaît maintenant presque tous les résultats, les conservateurs et le parti de l'Empire, y compris les conservateurs indépendants, perdent huit sièges ; le parti démocratique socialdémocrate en perd quatre ; les antisémites, cinq ; les Polonais, six.

Par contre, les socialistes ont gagné neuf sièges. On suppose que le centre catholique, en comptant les résultats encore non connus, aura un gain de deux à six sièges.

L'union libérale et les libéraux démocrates gagnent tous les deux un siège ; les guelfes, deux. Il s'est constitué, en outre, un nouveau groupe de quatre représentants spéciaux de la ligue des agrariens. Les nationaux libéraux ont eu des pertes légères, deux sièges, croit-on.

A Munich, ville jusqu'ici représentée au Reichstag par des socialistes, le scrutin de ballottage a donné les deux sièges aux nationaux libéraux.

A noter encore, parmi les résultats du ballottage, l'élection du pasteur Stœcker, à Siegen.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 28 juin

Présidence de M. Deschanel, président

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Les élections de MM. Dupuytrem et Drake sont validées.

M. Lenglet, rapporteur de l'élection de M. Pain, lit son rapport concluant à l'enquête.

M. Pain déclare qu'il n'a exercé aucune pression et que la manœuvre de la dernière heure qu'on lui reproche n'émane ni de son comité ni de lui.

M. Marcel Habert défend l'élection de M. Pain.

Les conclusions du rapport tendant à l'enquête sont repoussées.

L'élection de M. Pain est validée.

M. Berteaux propose d'ajourner la discussion de l'élection de M. Muzet.

M. de La Porte appuie la motion d'ajournement.

Cette motion est adoptée.

L'élection de M. Lerolle est validée sans discussion.

Les élections de MM. Levraud et Perrier sont validées.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 45.

SÉNAT

Séance du mardi 28 juin 1898

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à trois heures dix.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. G. Cochery dépose un projet de loi ayant pour objet d'autoriser la prorogation de surtaxes à l'octroi de Paris.

Il demande l'urgence et le renvoi du projet à la commission d'intérêt local.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est renvoyé à la commission d'intérêt local.

M. le Président. — Le projet a été imprimé et distribué aujourd'hui même.

M. Prevet dépose et lit un rapport sur le projet de loi ayant pour objet d'augmenter de cent mille francs le contingent de la monnaie de billon.

La commission, d'accord avec le gouvernement, demande la discussion immédiate.

La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet de loi est adopté, au scrutin public, à l'unanimité de 223 votants.

M. de Verninac dépose et lit un rapport sur le projet de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Paris.

Le projet est adopté.

Jeudi à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Nouvelles du Jour

Les viandes de conserves. — Soldats malades à Nancy

Nancy, 28 juin. — A la suite d'une distribution de viandes de conserves, faite samedi à la 3e compagnie du 79e, soixante hommes ont été atteints de coliques. Une quarantaine d'entre eux ont été envoyés à l'infirmerie; leur état n'inspire pas d'inquiétude.

Les tremblements de terre en Italie Nombreuses victimes

Aquila, 28 juin. — A Santa-Ruffina, à la suite du tremblement de terre de la nuit dernière, cinq paysans ont été tués, sept autres blessés. A Capovello, de nombreuses maisons sont détruites, sept paysans ont été blessés.

Le droit d'association

Paris, 28 juin. — MM. Cunéo d'Ornano, Laroche-Joubert, Fouquet, de Cassagnac, Lasnes, Pros-Paris, le général Jacquey, Galpin, Napoléon Magne, Leroy de Loulay, ont déposé une proposition de loi sur le droit d'association.

Dans l'exposé des motifs, les auteurs de la proposition font remarquer que le droit de s'associer est le fondement des sociétés, et qu'il n'est pas de pays où la liberté d'association soit plus indispensable que ceux où la démocratie se développe.

C'est la Constitution qui devrait placer au-dessus des lois le droit d'association.

D'après la proposition, l'exercice du droit d'association n'est soumis à aucune autorisation ni déclaration préalable.

Les sociétés secrètes continuent d'être interdites, conformément au décret du 24 juillet 1848.

Sont considérées comme illicites toutes associations ayant pour objet des actes que la loi punit.

Toutes les associations peuvent acquérir la personnalité civile, en se conformant à certaines dispositions.

Nul ne peut disposer par testament en faveur d'une association autrement qu'à titre particulier. Tout membre d'une association peut s'en retirer en tout temps.

Une bande de baleines sur les côtes de la Gironde

Le patron Coiffard du cotre pilote *Girondin*, qui vient de rentrer de Pauillac a été témoin d'un fait assez rare sur nos côtes.

Le 14 juin, se trouvant à 75 milles à l'ouest de la Coubre, il a rencontré une bande d'une vingtaine de baleines mesurant en moyenne une vingtaine de mètres de longueur. Une d'elles s'est levée à dix mètres à peine du cotre.

Les mesures contre les fonctionnaires socialistes en Allemagne

Le journal officiel allemand de l'administration des postes et télégraphes publie une circulaire du général Podbielski, chef de cette administration, circulaire dans laquelle il est dit qu' « en présence des attaques violentes que les socialistes ont dirigées récemment contre les fonctionnaires du département des postes, il est urgent de prendre des mesures radicales. »

En conséquence, M. Podbielski annonce qu'à l'avenir les fonctionnaires et employés des postes appartenant au parti socialiste, de même que ceux qui toléreraient que, dans les réunions où ils président, les socialistes prennent la parole, seront révoqués et exclus de l'administration.

« L'esprit de discipline et la grave responsabilité qui pèse sur le personnel de mon administration ne sont pas en harmonie avec les principes socialistes », dit le ministre en terminant.

Le châtelain Bebel

La *Libre Parole* annonce que M. Jaurès n'est pas le seul châtelain du collectivisme. Il a en Allemagne un émule en la personne de Bebel qui, si nous en croyons le *Charlottenburger Nachrichen*, possède sur les bords du lac de Zurich, près de Küssnacht, une confortable villa.

A cette villa est joint, paraît-il, un grand jardin aujourd'hui transformé en vignoble. Le domaine de M. Bebel représente une valeur d'un demi-million de marks environ.

Il faut avouer que les Anglais sont gens pratiques

Frappés du nombre de jeunes filles qui ne trouvent pas à se marier dans la métropole, ils ont fondé une association ayant pour but de repartir entre les colonies britanniques l'excès de femmes et de « misses » qui, sans cette déportation amiable, seraient menacées, comme on dit chez nous, de coiffer sainte Catherine.

L'association est placée sous le patronage de la princesse de Galles ; elle a déjà *exporté* 6,500 fiancées en quatorze ans.

Dans l'assemblée générale qui s'est tenue dernièrement, il a été donné lecture d'une lettre de M. Cecil Rhodes, qui demande des femmes pour l'Afrique australe.

Cette missive était accompagnée d'une somme de douze mille francs. Pour ses douze mille francs, M. Cecil Rhodes a droit à trente-six femmes.

Tremblements de terre en Italie. — Plusieurs victimes

Péronse, 28 juin. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie cette nuit, un peu après minuit, à Rilli. Plusieurs constructions ont été gravement endommagées.

Le population, prise de panique, s'est enfuie hors des maisons.

Quelques personnes ont été blessées.

Riotti, 28 juin. — Deux secousses de tremblement de terre se sont produites la nuit dernière.

La deuxième, qui a eu lieu vers une heure du matin, a duré neuf secondes, endommageant sérieusement plusieurs bâtiments.

La caserne des carabiniers n'est plus habitable.

La population est sortie des maisons.

A Castelfranco, une fillette, âgée de 8 ans, a été tuée, une autre personne a été grièvement blessée.

Une secousse a été également ressentie à Villetri, près de Rome, la nuit dernière.

Grave accident à Ferrol

Le Ferrol, 28 juin. — Au cours des exercices de tir d'artillerie de gros calibre, un obus a fait explosion. Il y a eu un tué et neuf blessés, dont quatre grièvement.

Le nouveau ministère italien

Rome, 28 juin, midi 30. — Voici la liste officielle des nouveaux ministres :

Général Pelloux, sénateur, présidence et intérieur ; amiral Canevaro, sénateur, affaires étrangères ; général San Marzano, sénateur, guerre ; M. Baccelli, député, instruction ; M. Vacelli, député, finances; M. Cascano, député, trésor ; M. Tortis, député, agriculture ; amiral Palumbo, marine.

En ce moment tous les ministres sont réunis pour choisir de concert les titulaires des postes et télégraphes et de la justice. Il est fort probable que ce dernier portefeuille sera donné au député Finocchiaro Aprile.

Un vol important à la poste de Buda-Pesth

Vienne, 28 juin. — On a constaté à la poste de Buda-Pesth un vol de 80,000 florins.

L'auteur de ce vol est un employé nommé Roth, qui a disparu subitement avec sa femme et ses deux enfants.

Un célibataire reconnaissant

Il vient de mourir à Londres et, par testament, il donne sa fortune aux huit femmes qui, dans le courant de leur existence, ont refusé ses propositions matrimoniales.

« En repoussant mes offres, dit le testateur, ces dames m'ont permis de mener une vie tranquille, exempte des tracas du ménage; je leur dois un remerciement, je le leur donne. »

Le suicide d'un général grec

On annonce d'Athènes que le général Ralli, un des hommes les plus répandus dans la société athénienne, vient de se suicider à l'âge de 98 ans.

Le général faisait jusqu'à ces derniers temps sa promenade quotidienne à cheval; on attribue son suicide à une maladie nerveuse dont il souffrait depuis quelques jours.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Dans la séance de la Chambre du 23 juin, M. Dubuisson a déposé la proposition de loi suivante, ayant pour objet de modifier l'article 3 de la loi du 9 avril 1898, concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail :

« D'après l'article 3, paragraphe B, de la loi du 9 avril 1898, le chef d'entreprise sera tenu, en cas d'accident suivi de mort, de servir aux enfants de l'ouvrier des rentes dont le total ne pourra dépasser 40 0/0 ou 60 0/0 du salaire, selon que la mère sera vivante ou décédée.

« Les rentes allouées dans le cas où l'ouvrier n'a pas d'enfants (§§ A et C) ne peuvent en aucun cas dépasser 30 0/0 du salaire.

« Le résultat de cette disposition sera que les entrepreneurs ne voudront plus employer les ouvriers ayant des enfants, dans le but de se soustraire à l'aggravation des charges qui peuvent résulter pour eux de la mort d'un ouvrier chargé de famille.

« Les ouvriers qui ont des enfants ne pourront plus que très difficilement trouver à s'employer.

« Il vous semblera qu'au moment où tout le monde s'émeut de la faible natalité française, il serait regrettable qu'une *loi faite dans l'intérêt des ouvriers* vint aider encore à la diminution de la natalité.

« Le remède semble facile à trouver.

« Les articles 24 et suivants instituent un fonds de garantie qui acquittera les indemnités que ne pourraient solder les chefs d'entreprise, sociétés d'assurances ou syndicats.

» En limitant les rentes dont le chef d'entreprise sera personnellement responsable à celles qui sont énumérées sous les paragraphes A et C et en déclarant que les rentes énumérées au paragraphe B seront payées par la Caisse de garantie, on fait disparaître le grave inconvénient que nous venons de signaler.

» Le chef d'entreprise n'ayant rien de plus à payer en cas de mort d'un ouvrier chargé de famille qu'en cas de mort d'un ouvrier célibataire, n'a plus aucune raison pour éliminer les ouvriers qui ont des enfants.

» Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous prier d'adopter la proposition de loi suivante :

« L'article 3 de la loi du 9 avril 1898, concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, est complété ainsi qu'il suit :

« Les chefs d'entreprise seront responsables personnellement des rentes énumérées sous les paragraphes A et C.

« Les rentes énumérées au paragraphe B seront servies par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse au moyen du fonds spécial de garantie institué par les articles 24 et suivants de la présente loi. »

Chronique Locale

ROUBAIX

***M. Eugène Motte nommé membre de la* Commission parlementaire des douanes.** — On a vu, plus haut, que M. Eugène Motte, député de Roubaix-Wattrelos, a été élu, hier mardi, membre de la Commission parlementaire des douanes.

Voici, d'après un de nos correspondants particuliers de Paris, le sens de la déclaration que M. Eugène Motte a faite dans le 9e bureau :

« Je me suis présenté à la Commission des douanes dans un esprit tout autre que celui qui a été exposé jusqu'à présent par mes honorables concurrents.

» Je ne partage pas du tout les théories protectionnistes; je considère qu'une grande nation comme la France doit être, non pas libre-échangiste, mais échangiste.

» Bien qu'il semble que l'on redoute les traités de commerce, je suis carrément pour les conventions commerciales; c'est le seul moyen d'obtenir une quasi-stabilité dans les rapports commerciaux; le pis, c'est la mobilité.

« Je me présente en raison des intérêts énormes des circonscriptions industrielles de Roubaix, Tourcoing, villes jumelles, industries du tissu, de la bonneterie, de l'ameublement, du coton, du cardé. Nos villes fournissent le plus gros cube de marchandises fabriquées. Tout cela vous montre que je ne serai pas doctrinaire, ni absolu.

» En ce qui concerne les droits sur les blés, j'ai toujours trouvé le droit de 7 francs excessif ; si l'on était resté dans une sage mesure, soit 4 francs (ce qui est déjà 20 0/0 du prix), l'on n'aurait pas eu toute cette émotion.

« Je resterai fidèle à cette pensée que nous devons nous préoccuper de l'alimentation à bon marché pour la classe ouvrière, qui seule constitue nos centres, mais je n'oublierai pas que la France constitue, pour Roubaix, sa cliente la plus fidèle et la plus importante (50 0/0 de notre production sont absorbés par la métropole) et que la France n'a de puissance d'achat qu'alors que l'agriculture retrouve son argent.

» La question du droit sur les blés est, d'ailleurs, passagère et ne doit pas seule accaparer votre attention; *d'autres questions seront posées pendant les* quatre ans que fonctionnera cette commission; il faut que l'industrie lainière ait son représentant.

» Donc je suis échangiste, carrément échangiste, mais doctrinaire en aucun sens. »

Mariage. — Mardi, a été célébré, en l'église St-Thomas d'Aquin, à Paris, le mariage de M. le docteur Joseph Thoyer-Rozat, fils de M. Georges Thoyer-Rozat, le distingué directeur de la succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing, avec Mlle Thérèse Millet, fille de M. Paul Millet, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre du Tribunal de commerce de la Seine.

Mgr Bannard, ancien supérieur du collège St-Joseph et recteur de l'Université catholique de Lille, a donné la bénédiction nuptiale.

Nous offrons aux jeunes époux nos félicitations et nos souhaits de bonheur.

Un litige entre un meunier de Roubaix et l'administration des douanes. — Une indiscrétion commise au profit de plusieurs de nos confrères a fait connaître une de ces affaires qui ordinairement ne sont recueillies du public que lorsque la justice en est saisie. Nous voulons parler d'une affaire de fraude dans les farines.

On sait que les blés provenant de la Belgique sont reçus par les meuniers en admission temporaire, sans payer de droits d'entrée, mais à la condition d'être renvoyés sous forme de farine et de son.

Les minoteries de la région se servent toutes de cette grande facilité commerciale.

Or, d'après nos confrères, une maison de Roubaix, la maison Jonville frères, aurait ainsi reçu du blé qui a été retrouvé ensuite en farine de blé et de *seigle*. D'où fraude. Cette fraude constatée pour tout un chargement important devait causer au Trésor une perte assez considérable.

Les commerçants incriminés dans cette affaire avaient versé à titre d'amende la somme de 185,000 fr. réclamée par l'administration des douanes.

Voilà de quelle façon la nouvelle a été annoncée. Nous *nous sommes livrés à une enquête au sujet de cette affaire* et en voici le résultat :

A l'administration des douanes, les membres que nous avons vus se sont retranchés derrière le secret professionnel.

Nous ne mettons donc sous les yeux de nos lecteurs que les déclarations que nous ont faites les intéressés MM. Jonville frères.

« L'affaire est très exagérée, nous dit l'un des associés, elle se résume en ceci :

« Des meuniers, — nous ne sommes pas seuls dans notre cas — ont introduit des blés étrangers, chargés de seigle ; ils en ont exporté la farine.

« La douane a dressé procès-verbal sous le prétexte que la farine contenait une certaine proportion de seigle.

» Les meuniers répondent :

» Nous avons introduit, au grand jour, des blés chargés de seigle, que la douane a admis après examen.

» Nous avons le droit d'exporter la farine qui provient de ces blés et qui nécessairement contient une proportion de seigle équivalente à celle contenue dans le blé.

» Tel est, ajoute M. Jonville, notre droit incontestable. Il n'y a donc dans cette affaire aucune fraude, mais un litige résultant de l'interprétation d'une loi.

— Mais, disons nous à notre interlocuteur, pourquoi, dans ce cas, puisque la question est pendante, avez-vous consenti à payer une amende de 185,000 fr. au Trésor ?

— Mais, nous n'avons rien payé du tout, absolument rien et la somme de 185,000 fr. est une pure invention.

» D'ailleurs, les douanes ne nous réclament pas 185,000 francs, mais seulement 69,000 francs. Vous voyez, il y a une différence assez sensible.

» Je vous le répète, l'affaire est en discussion, et le point principal est de savoir qui, des meuniers ou de l'administration, l'emportera.

» Il n'y a dans tout cela rien de bien *sensationnel*, ni de *colossal* ; il y a simplement une question de droit à résoudre ».

Résultats d'adjudication — Mardi à onze heures du matin a eu lieu l'adjudication de la fourniture d'articles de lingerie destinés à l'établissement de bains de la rue de Rome.

Le bureau était présidé par M. Thérin, adjoint, assisté de MM. Avit Lombart et Dujardin, conseillers municipaux. Le devis s'élevait à la somme de 2.800 francs, y compris celle de 215 francs pour dépenses imprévues. Aucun soumissionnaire ne s'étant présenté, l'adjudication n'a pas donné de résultat.

— Une autre adjudication a été faite pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue de Barbieux. Le devis s'élevait à la somme de 15,500 francs, y compris celle de 389 fr. 64 pour dépenses imprévues.

Ont soumissionné : MM. Carette-Duburcq avec un rabais de 4 0/0 ; Honoré, 2 0/0 ; Degrave François, 1 0/0 ; Tiberghien, 7 fr. 50 0/0, et Desplanques, 8 fr. 10 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

— Le même jour il a été procédé à l'adjudication des travaux de pavage de preaux d'écoles communales. Le devis s'élevant à la somme de 15,500 francs, y compris celle de 1,256 fr. 33 pour dépenses imprévues. Les soumissionnaires étaient MM. Carette-Duburcq qui demandait une augmentation de 4 0/0 sur le prix du devis, et Léon Honoré qui a été déclaré adjudicataire au prix du devis.

Comité Justice Egalité. — Le comité Justice-Egalité se réunira ce soir à 8 h. 1/2 en son local ordinaire. Ordre du jour très important.

La fête du Cercle de la Concorde. — La fête patronale du Cercle de la Concorde, 98, rue Pellart, sera célébrée les dimanche 3 et lundi 4 juillet.

Une messe sera chantée par la section chorale le dimanche à neuf heures. Le soir, à sept heures et demie, un concert sera donné dans le jardin du cercle avec le concours de l'harmonie du Demi-Pensionnat Saint-Louis. Le lendemain lundi, à sept heures du soir, aura lieu un banquet par souscription.

La fête de l'Adoration à Sainte Elisabeth. — Cette fête sera célébrée dimanche prochain 3 juillet, en l'église Sainte-Elisabeth. Tous les jours de cette semaine une messe sera dite à 4 h. 3/4 et un salut chanté à 8 heures comme exercices préparatoires à cette solennité. Les instructions sont données par le R. P. Pascal, franciscain. Le jour de la fête, la grand'messe aura lieu à 10 heures et le salut de clôture, à 6 heures, suivi d'une procession à l'intérieur de l'église. Un sermon sera donné aux deux offices.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, la société de chant « Les Rigolos » dont le siège se trouve à l'angle des rues de Naples et de Rome, chez M. Edmond Gossye, président, est autorisée à se constituer légalement.

UN DRAME AU VITRIOL, RUE DES LONGUES-HAIES. — Deux jeunes filles légèrement blessées. — Mardi après-midi, la rue des Longues-Haies a été mise en émoi par un de ces drames passionnels si fréquents et dont la victime a été une jeune fille de dix-neuf ans.

Depuis quelque temps Odile Plateau, une épincheuse, âgée de seize ans, demeurant rue Ingres, était l'amie intime d'un fileur, Joseph Vandamme, âgé de dix-neuf ans, qui demeure rue de la Perche. Mais la brouille survint entre les amis, et la jeune fille, délaissée, en conçut une vive jalousie, surtout lorsqu'elle apprit que Vandamme se rendait fréquemment chez une jeune bambrocheuse, âgée de dix-neuf ans, Angèle Baillu, demeurant en logement chez Mme Vanavenisse, rue de Longues-Haies. Dès lors elle résolut de se venger.

Dans l'après-midi de mardi, vers une heure et demie, s'étant munie d'un verre contenant du vitriol qu'elle avait fait acheter par une gamine, Odile se rendit rue des Longues-Haies, au domicile de sa rivale.

Arrivée là, elle s'assura que Joseph Vandamme était auprès de sa nouvelle amie et demanda à le voir. Le jeune homme se présenta et répondit à Odile Plateau qu'il devait se rendre en traitement à l'Hôpital à quatre *heures et lui demanda de passer plus tard.*

Mais la jeune épincheuse, vexée, adressa des reproches violents à son ancien ami et s'emporta à tel point que la dame Vanavenisse dut intervenir pour rappeler la vipérine au calme. Apercevant le verre, recouvert de papier, que cette dernière portait en main, elle s'enquit de ce qu'il renfermait : « Est-ce du beurre, demanda-t-elle, que vous apportez à Joseph ? »

— Non, répondit Odile, en soulignant sa parole d'un geste de menace, c'est du sirop.

Ne venant pas à bout de la calmer, Mme Vanavenisse la mit à la porte, mais une fois sur le trottoir, la jeune fille, courroucée et plus violente que jamais, se mit à briser deux carreaux de vitre en frappant avec la main.

Attirée par ce bruit, Angèle Baillu sortit de la demeure et invita la patronne de la maison à rentrer pour ne pas faire de scandale. C'est alors que Adèle Plateau jeta à la figure de sa rivale, le contenu du verre qu'elle portait toujours en main. Malheureusement pour elle, elle reçut des éclaboussures de l'acide qui la brûla à la figure.

Les deux jeunes filles poussèrent à ce moment des cris de douleur qui eurent tôt fait de produire un grand rassemblement. Odile Plateau fut appréhendée par des voisins qui la conduisirent au poste du troisième arrondissement, tandis que Angèle Baillu recevait chez elle les premiers soins. Bientôt arriva M. le docteur Merlier qui constata une brûlure de la joue droite et d'une partie du cuir chevelu.

Le premier pansement terminé, le praticien se rendit au commissariat où il donna ses soins à Odile Plateau qui, outre la brûlure causée à la figure par le corrosif, s'était coupée au poignet droit en brisant les vitres.

Après un interrogatoire que lui fit subir M. Squivée, commissaire de police, elle fut conduite à l'Hôtel-Dieu où elle sera gardée à vue pendant tout le temps que durera le traitement. Elle n'a manifesté aucun regret de sa faute; au contraire elle a déclaré, qu'une autre fois elle serait plus adroite.

Quant à la jeune Angèle Baillu, elle a également été admise à l'Hôtel-Dieu. Ses brûlures, comme celles de Odile Plateau, ne présentent aucun caractère de gravité.

Cette scène avait attiré un grand nombre de curieux en face du commissariat de police, place Sainte-Elisabeth.

BEURRE D'OOSTCAMP

le meilleur, frais tous les jours, à **3.10** *le kilog, 13, rue du Bois. --- Téléphone.*

Un cirque de passage. — Le cirque américain *Excelsior Schmitt's-Cirque* est passé hier à Roubaix et s'est installé au boulevard Gambetta.

Après avoir donné une représentation très amusante le soir à huit heures, il a replié ses tentes et a quitté la ville.

Un accident, rue de Lannoy. — Un journalier, Henri Masse, âgé de 20 ans, demeurant rue des Longues Haies, cour Bonte-Piatel, a été victime d'un accident, rue de Lannoy.

Passant rue de Lannoy il voulut retirer la roue de sa brouette des rails du tramway dans lesquels elle s'était engagée, mais il fit une chute et reçut de nombreuses contusions.

Henri Masse fut l'objet des soins les plus assidus des passants qui le reconduisirent à son domicile, où M. le docteur Lepers vint le visiter.

Les accidents d'atelier. — Un mécanicien de l'établissement de MM. Hannart frères, apprêteurs, s'est fait une plaie profonde au pouce de la main gauche en faisant des réparations à un métier d'apprêt.

Le blessé, François Olivier, âgé de trente-neuf ans, demeurant rue des Longues-Haies, a reçu les soins de M. le docteur Derville, qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Victor Debacker, vingt-trois ans, demeurant rue de la Basse Masure, débourreur à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, s'est